

## Ecole de Devoirs (EDD) communale de Braine-l'Alleud

# « La Courte Echelle »

Règlement d'Ordre Intérieur arrêté par le Conseil communal du 05.11.2018

L'Ecole de Devoirs est placée sous la responsabilité de l'Echevinat de l'Enseignement, coordonnée par le service Affaires sociales et intergénérationnelles - Département jeunesse/Activités extrascolaires - ☎ 02.854.02.70 ou 📞 0471/332.322

La [coordinatrice](#) est joignable par téléphone durant les heures de bureau et par GSM de 15h00 à 18h00 (urgence uniquement afin de ne pas perturber l'encadrement des enfants). Il est conseillé aux parents d'enregistrer nos coordonnées téléphoniques afin de pouvoir nous joindre en cas de nécessité.

L'EDD propose à l'enfant les outils nécessaires pour qu'il puisse faire preuve [d'autonomie](#) dans son travail scolaire et [se réaliser personnellement](#). Elle est un lieu [d'accueil](#), [d'écoute](#), [de convivialité](#) qui fait le lien entre l'école et la vie de famille en offrant [des activités de soutien scolaire et d'animation](#) qui contribuent à l'éducation et l'épanouissement des enfants.

Par ailleurs, l'EDD organise plusieurs fois par an des [excursions](#). Il s'agit d'activités récréatives, culturelles, ludiques ou citoyennes. Celles-ci sont adaptées à l'âge des enfants et font partie du programme de l'EDD. Nous demandons dès lors à chaque enfant d'y [participer activement](#). L'objectif principal de ces excursions est le plaisir de la découverte en s'amusant. Les dates prévues sont reprises sur la feuille d'éphémérides. Avant chaque activité, les règles de sécurité et de tenue seront rappelées et ce, pour son bon déroulement.



## Accessibilité

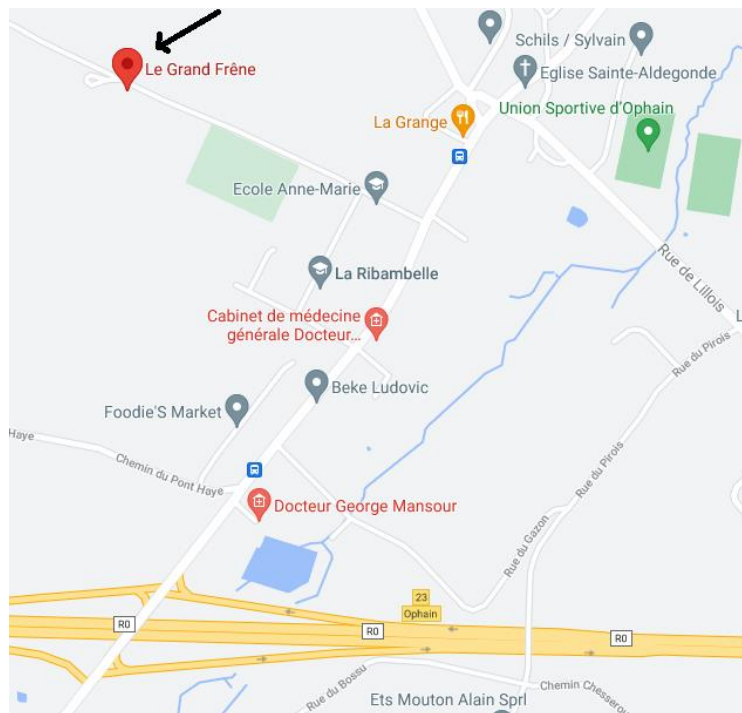
### Horaires :

L'EDD est accessible les **lundi, mardi et jeudi** de chaque semaine durant les périodes scolaires dès **15h30'** jusqu'à **18h**. Après 18h, il sera demandé une **pénalité de 3 €** par famille et par  $\frac{1}{4}$  d'heure entamé. Une **feuille d'éphémérides** qui reprend les jours de fermeture et les dates d'activités est donnée aux parents en début d'année ou lors de l'inscription.



### Lieu :

L'EDD est organisée dans des locaux de l'école « **Le Grand Frêne** », **rue du cimetière, 51 à 1421 Braine-l'Alleud**.



### Accès :

L'EDD est accessible en voiture ou en bus. Les enfants provenant de l'école « Le Grand Frêne » arrivent dans la **cour "EDD"** à **15h30'**, où ils sont pris en charge par le personnel de l'Ecole de Devoirs.

Quant aux enfants venant de l'extérieur, ils sont, le plus souvent, amenés par un parent, grand-parent, ami ou voisin. Certains font du covoiturage, d'autres viennent en bus.

Les lignes de bus TEC Braine-l'Alleud→ Nivelles/Ittre/Braine-le-Château via Ophain passent par l'arrêt de bus se trouvant à moins de 10 minutes à pied de l'EDD.

Les parents doivent impérativement reprendre les enfants dans l'espace EDD.

Un coup de klaxon ou une petite frappe sur la vitre n'est pas pris en compte, l'échange avec le parent étant primordial.

## Description des lieux

Nous disposons des 4 locaux que comptent deux des pavillons de l'école. Trois locaux sont réservés à l'aide aux devoirs. Le quatrième est le local d'animation. Il y a également, dans chaque pavillon, des toilettes filles et garçons séparées avec lave-mains et un espace couloir muni de porte-manteaux qui sert de vestiaire. À l'extérieur, nous disposons d'une cour et d'un espace vert.



## Public

L'EDD est réservée aux enfants du cycle primaire désireux de faire leurs devoirs et/ou leçons dans une ambiance sereine, tous réseaux confondus. La priorité est bien sûr accordée aux enfants éprouvant des difficultés ou troubles d'apprentissage ou en retard scolaire, et ce, en concertation avec les intervenants professionnels qui participent de près ou de loin à la vie de l'enfant.

## Procédure d'inscription

Les demandes d'inscription se font principalement en septembre.

Le parent est tenu de remplir une demande d'inscription.

L'inscription est validée par téléphone, par mail ou sur rendez-vous.

Ensuite, une fiche contact-santé-image doit être complétée.

Celles-ci sont téléchargeables sur le site internet de l'Administration communale : <https://www.braine-lalleud.be/vivre-a-bla/education/aide-scolaire> et disponibles en version papier à l'accueil de l'Administration communale.



La rentrée de l'EDD se fait entre la dernière semaine du mois de septembre et la première semaine du mois d'octobre.

## Participation financière des parents

L'année est divisée en trois périodes :

- de fin septembre aux congés d'hiver,
- de janvier aux congés de printemps,

→ de la reprise après les congés de printemps aux congés d'été.

L'EDD doit être **payée anticipativement** et par **période**. Trois factures sont envoyées annuellement par courrier. La première lors des demandes d'inscriptions, la deuxième avant les vacances d'hiver et la troisième avant les vacances de printemps.

Il est impératif de respecter la communication structurée mentionnée sur la facture. Les animateurs ne peuvent accepter aucun paiement de la main à la main.

Le compte bancaire de l'Administration communale est le suivant : **BE69 0971 2083 1078**

Le tarif actuel (indexé annuellement) est de **€ 3,13 par enfant et par jour**.

L'aspect financier ne pouvant en aucun cas constituer un frein à l'inscription d'un enfant, il est proposé aux parents qui le souhaitent, de contacter la coordinatrice de l'EDD, afin d'envisager une solution à ce niveau.

Toute **absence** en raison de classes de mer, classes de neige, classes vertes ou autres, ne sera pas comptabilisée pour autant qu'elle ait été signalée sur la fiche de santé au moment de l'inscription ou avant la remise des virements bancaires anticipant chaque période.

Un **remboursement** pourra être octroyé uniquement sur base d'un certificat médical justifiant une absence de plus d'une semaine.

L'enfant qui n'est pas en ordre d'inscription et de paiement pour le dernier jour ouvrable précédant le jour de reprise se verra refuser l'accès à l'EDD. La fiche d'inscription et la preuve du paiement doivent être envoyées à l'avenue du 21 Juillet, 1 à 1420 Braine-l'Alleud ou par mail à l'adresse suivante : [ecole.devoirs@braine-lalleud.be](mailto:ecole.devoirs@braine-lalleud.be)

## Vie à l'EDD

Lorsqu'il arrive à l'école de devoirs, l'enfant est accueilli dans la cour où il y prend son **goûter** fourni par les parents. Il est demandé de privilégier l'emploi de gourdes et boîtes à tartines et de choisir des collations dans le respect d'une alimentation saine et équilibrée.



L'enfant est tenu d'être en possession de son **matériel scolaire** (devoirs et leçons y compris). Le cas échéant et lorsque l'enfant n'a pas de travail pour le lendemain, il lui sera proposé de réaliser le travail programmé pour les jours suivants et/ou il sera dirigé vers la classe d'animation.

Chacun veille à la **propreté** des locaux et des alentours. Les manteaux et cartables sont placés aux endroits de rangements adéquats. L'enfant doit respecter le matériel scolaire ainsi que le bien d'autrui. Tout dommage matériel causé par un élève sera supporté par celui-ci (circulaire ministérielle du 3 juin 1983).



L'enfant est **responsable de ses objets**. L'EDD décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Il faut donc éviter de porter des objets de valeur et de laisser de l'argent au vestiaire. De même, pour éviter toute équivoque, tous les vêtements seront marqués au nom de l'enfant. L'utilisation du GSM est interdite sauf pour joindre un parent avec l'accord de celui-ci (autorisation écrite) et de l'encadrant présent.

L'**animateur** qui s'occupe de l'enfant sera la personne de référence pour le parent. Il reste disponible pour celui-ci, via un contact téléphonique ou une rencontre après ou en dehors des heures de l'Ecole de Devoirs.

Le **journal de classe** constitue un outil de communication entre les parents, les professeurs et les membres de l'équipe de l'EDD. Vos coordonnées téléphoniques vous sont également demandées lors de l'inscription, pour optimiser l'encadrement de votre enfant.



Dans le cadre de leurs missions, les membres de l'équipe de l'EDD peuvent être amenés à solliciter l'intervention de **membres du corps professoral ou médical** (psychologue, logopède, etc.) ; après avoir demandé l'accord explicite aux parents.

Toute **absence** doit être signalée 24h à l'avance par téléphone. En cas de non-respect de cette consigne et après 3 absences non justifiées, la place de l'enfant à l'EDD ne sera plus réservée. Aucun remboursement ne sera accordé.

L'inscription de chaque enfant à l'EDD implique l'adhérence au présent règlement.

L'EDD n'offre pas de garantie de réussite scolaire.

## Responsabilité

Aucun parent n'est habilité à intervenir vis-à-vis d'un enfant qui n'est pas le sien. Toute situation conflictuelle sera résolue avec l'aide de l'encadrant, témoin de l'incident, et, le cas échéant, avec le Pouvoir Organisateur communal.

Les enfants inscrits sont couverts par l'**assurance scolaire** de l'Administration communale durant le temps de l'accueil.

En cas d'intervention urgente, l'Administration communale se réserve le droit d'appeler les secours et d'organiser le transport de l'enfant en ambulance vers l'hôpital. Le parent sera ensuite invité à rejoindre son enfant à l'hôpital.





L'enfant peut quitter l'Ecole de Devoirs **seul ou avec une autre personne** que celle annoncée dans la fiche inscription et santé, si le parent **l'autorise par écrit**.

Cependant, tout changement ponctuel peut être signalé le jour même par téléphone auprès de la coordinatrice (uniquement par **sms durant l'accueil de l'EDD**).

Nous nous verrons dans l'obligation de refuser à l'enfant de quitter l'EDD si les informations reçues lors de l'inscription ou lors de toute communication ultérieure ne correspondent pas avec la réalité.

Chaque membre de l'équipe de l'EDD est tenu au **secret professionnel**.

## Sécurité

**L'inscription est obligatoire**. La fiche contact-santé-image doit être dûment complétée et signée. Tout changement doit être rapidement signalé.

Aucun médicament ne sera administré sans prescription écrite, nominative, récente, datée et signée par le médecin prescripteur et précisant la posologie (tant pour les remèdes allopathiques qu'homéopathiques).



En cas de **maladie ou de blessure**, un certificat médical autorisant la participation de l'enfant pourra être demandé. Le cas échéant, la coordinatrice a la possibilité de refuser la participation d'un enfant. En cas de maladie infectieuse, le parent a l'obligation d'avertir au plus vite la coordinatrice.

## Droit à l'image

La liberté d'expression est un droit qui s'exerce dans le respect des autres et des lois.

Sans autorisation écrite et explicite préalable, il est interdit de diffuser, sur quelque support que ce soit (écrit, vocal, électronique et autres) des contenus contrevenant aux droits d'autrui (droits intellectuels, droits à l'image, respect de la vie privée entre autres).

La diffusion des images sur les réseaux sociaux ou en dehors du cadre strictement pédagogique est formellement interdite, sauf en cas d'autorisation écrite préalable et explicite, des parents concernés. L'enfant dont les parents refusent la prise ou/et la diffusion d'images, pourra participer aux activités organisées. Les animateurs veilleront dès lors à respecter le souhait des parents. L'Administration communale ne peut cependant pas être tenue responsable de la captation et de la diffusion d'images prises par d'autres intervenants agissant en contradiction avec le présent règlement.



Dans ce contexte, et conformément au Règlement Général de protection des données personnelles, les parents sont invités, lors de l'inscription de leur enfant, à compléter le formulaire autorisant ou non le personnel de la commune à prendre et/ou à diffuser des images (photos, vidéos) sur lesquelles figure leur enfant dans le cadre exclusif des activités de l'EDD auxquelles ce dernier prend part. Ce document reste valable durant l'année scolaire de l'inscription en question; il peut être modifié, si nécessaire, à tout moment par des parents.

Outre l'interdiction de l'utilisation du smartphone au sein de l'EDD, il est rappelé aux parents qu'ils doivent également veiller à respecter le droit à l'image dans leur utilisation privée des réseaux sociaux. En effet, toute personne dont l'image est captée et qui est identifiable a le droit d'accepter ou de refuser la prise et/ou la diffusion de cette image sous quelque forme que ce soit, et notamment pour ce qui concerne sa diffusion sur internet ou des réseaux sociaux. La personne concernée peut déposer une plainte auprès de l'Autorité de protection des données ou devant un tribunal civil.

## Données personnelles



Les données personnelles collectées lors de l'inscription de l'enfant sont considérées comme indispensables à une bonne gestion des activités de l'Ecole de Devoirs communale, en ce compris la sécurité de l'enfant concerné. Il est néanmoins demandé aux parents de fournir explicitement leur accord quant à leur collecte et leur utilisation, dans le cadre de ces activités. Conformément aux dispositions prévues par l'ONE, ces données sont conservées durant 3 ans et détruites à l'issue de ce délai.

Comme mentionné dans la charte vie privée de l'Administration communale de Braine-l'Alleud, elles sont collectées sous la responsabilité des représentants légaux de l'Administration communale de Braine-l'Alleud.

Les parents ont, à tout moment, la possibilité de faire valoir leurs droits en matière de protection des données personnelles, à savoir notamment le droit à la consultation, le droit à l'oubli, le droit à la limitation, le droit à la portabilité.

Les parents ont également la possibilité de demander plus d'informations sur leurs droits en matière de données personnelles, via [dpo@braine-lalleud.be](mailto:dpo@braine-lalleud.be), en joignant une copie recto-verso de leur carte d'identité.

Ils peuvent introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données, via <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>.

## Divers

Aucune attestation pour frais de garde d'enfants âgés de moins de 12 ans ne sera délivrée. Dès lors, les parents sont invités à conserver leurs preuves de paiement afin de pouvoir les fournir à l'appui de leur déclaration d'impôt ou de tout autre document (\*).

-----  
Je soussigné, .....

parent de .....

déclare avoir lu le R.O.I. relatif au fonctionnement de l'Ecole de Devoirs communale "La Courte Echelle" et m'engage à le respecter.

Date :

Signature :

(\*) Conformément au Code des impôts sur les revenus et ses modifications, les parents peuvent déduire fiscalement leurs frais de garde pour leurs enfants de moins de 14 ans. Pour ce faire, des attestations fiscales sont délivrées par l'Administration communale et seront remises aux parents.



Exemple de Règlement qui sera proposé aux enfants à l'école de devoirs. Il sera partagé et adapté en fonction de leurs remarques.

## Quelques règles de vie qui me font grandir... à l'école de devoirs.

Quand j'arrive à l'école de devoirs je dis **BONJOUR**, je me défoule, je joue, je me repose, je mange ma collation, je vais aux toilettes que je laisse propres après mon passage.

Je veille à laisser tous les endroits de passage libres.

Dans le local, je m'assieds seul à un banc. Je commence mon travail dès que je suis installé. Si j'ai besoin d'aide, j'en demande à un animateur. Je cherche toujours d'abord la solution.

Je respecte les locaux et le matériel. Les objets dans les bancs ne m'appartiennent pas, je n'y touche pas. Je respecte aussi les autres enfants et les animateurs.

J'aime travailler dans un climat calme et détendu, alors je parle à voix basse. Je suis discret.

Je me comporte avec les autres de la façon dont j'aimerais qu'ils soient avec moi.

Quand j'ai fini mon travail, je le présente à l'encadrant qui le vérifiera avant de signer mon journal de classe. Ensuite, je rejoindrai l'espace "Animation" pour jouer, bricoler, lire, papoter, me détendre.

Si je le souhaite et si l'animateur est d'accord, je peux proposer mon aide à un autre enfant.

Je viendrai avec plaisir aux «*Activités Extraordinaires*» organisées par l'équipe de l'EDD.



Lorsque je quitte l'école de devoirs, je dis **AU REVOIR** en signalant mon départ.

Je suis poli, aimable et serviable et je n'oublie pas d'emporter ma bonne humeur.

Si je suis d'accord avec ce Règlement, je l'écris et je signe.

Si je ne suis pas d'accord ou si je souhaite modifier ou ajouter une règle, j'écris mes idées qui seront partagées et discutées.